



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

MARNE ENSEIGNE
 RUE RAOUL FOLLEREAU

51520 ST MARTIN SUR LE PRE

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
27/07/2026	F01260700069	412750	F01260700069	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	279060 - MARNE ENSEIGNE					
PJNCNXA350	BETON NCN Dm20 CEM2 350	2	M3	137.50	275.00	20 %
TI	Transport incomplet	4		25.00	100.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	2	UN	1.50	3.00	20 %
506	TAXE CARBONE	2	UN	1.50	3.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	2	UN	4.00	8.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	2	UN	1.68	3.36	20 %

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 27/07/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	392.36 €
Total TVA :	78.47 €
Total TTC :	470.83 €
RESTE A PAYER :	470.83 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260700069	F01260700069	27/07/2026	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 279060 MARNE ENSEIGNE						
16/07/2026	001128670	412750	PJNCNXA350	BETON NCN Dm20 CEM2 350	2	M3
16/07/2026	001128670	412750	552	ECO-PARTICIPATION	2	UN